

Cessez donc de chercher et trouvez avec **Mon Toit**  
en Outaouais

INFO07.COM



## Coop Santé Aylmer: une cotisation annuelle sera exigée aux membres



par **Michel Moyneur**

[Voir tous les articles de Michel Moyneur](#)

Article mis en ligne le 15 décembre 2009 à 15:50

[Soyez le premier à commenter cet article](#)

**Les membres de la Coop Santé Aylmer devront déboursier une cotisation annuelle s'ils souhaitent continuer d'avoir accès aux services de santé de l'établissement de la rue Du Couvent.** Fondée il y a six ans, la clinique médicale a pris de l'expansion au point où de nouveaux locaux sont essentiels afin d'améliorer la qualité des services offerts, estime la direction.

«Nous avons besoin de nouveaux locaux plus vastes et mieux adaptés et les membres seront appelés à verser une cotisation annuelle, tout comme les membres des autres coopératives de santé», peut-on lire dans un communiqué envoyé aux médias, en début de semaine.

«Nous sommes victimes de nos succès, puisque le manque de moyens nous empêche d'atteindre le niveau de développement que nos membres et notre population attendent de nous, affirme le président de la coopérative, Paul Simard. Après des mois d'études et de consultation, nous en sommes venus à la conclusion que c'est la seule façon d'assurer notre survie et de progresser.»

Ce dernier précise que la nouvelle cotisation, bien que renouvelable chaque année, risque fort bien d'être ajustée à la baisse lorsque les besoins financiers auront été stabilisés. Le déménagement de la clinique dans de nouveaux locaux pourrait également signifier «la fin du moratoire en vigueur sur l'admission de nouveaux membres», indique M. Simard.